



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 93695

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les subventions accordées à l'association élus locaux contre le sida. L'ECLS agit au quotidien depuis 20 ans dans la lutte contre le VIH/sida en portant une politique ambitieuse de prévention, d'information et d'aide aux personnes touchées en mobilisant les élus locaux. À ce jour, l'État finance, à travers la direction générale de la santé, l'association à hauteur de 15 000 euros par an. L'ELCS considère cette subvention insuffisante pour développer sur le plan national des outils d'information et proposer des formations. Elle lui demande si le financement de l'ELCS sera maintenu et si des perspectives d'augmenter cette subvention annuelle sont envisagées.

Texte de la réponse

La lutte contre le VIH/Sida demeure au cœur des préoccupations du ministère des affaires sociales et de la santé. Concernant l'association Elus locaux contre le sida, une subvention lui a été attribuée par le ministère au titre de l'année 2015 d'un montant de 15 000 euros. Elle s'inscrit dans le cadre d'actions de prévention et d'information des élus, des professionnels de santé et d'associations de patients dans le domaine du VIH, des hépatites, de la réduction des risques et contre les discriminations. Malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, le soutien financier apporté à cette association au titre de l'année 2016 devrait être proche de celui dont elle a bénéficié en 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93695

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1710

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4452